



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

2026-03-01

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SENDRA Valérie

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Absents : 02

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
24/02/2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU .

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote" ;

Considérant que, Monsieur Serge DERORY, Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Valérie SENDRA, 2ème Adjointe, désignée pour la séance, le CFU 2025 est soumis au vote de l'Assemblée.

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Les restes à réaliser 2025 vers l'exercice 2026 sont :

- En dépenses d'investissement : 10 000, 00 €,
- En recettes d'investissement : 294 709,00 €,

Les résultats d'exercice sont :

- En Section Investissement : 183 771, 96 €
- En Section Fonctionnement : 392 923, 44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, le CFU 2025.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

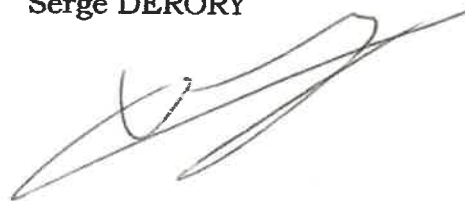
Copie certifiée conforme.

A Bussy-Albieux,
le 03 Mars 2026

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Le Maire
Serge DERORY



09 MARS 2026

Affichage fait le..... numériquement